COMMUNE DE L'ABBAYE



BUDGET 2020

TABLE DES MATIERES

Budget de fonctionnement 2020

Préavis no 11/2019 (exposé)	pages	1 à 8	(8 pages)
Budget de fonctionnement (avec les commentaires vis-à-vis)	pages	9 à 15	(7 pages)
Répartition par natures	pages	16	recto/verso
Tableau des amortissements Tableau de répartition des intérêts	page	17 + 18	(2 pages)
Tableau des investissements (à titre d'information) (selon art. 18 RÈGLEMENT sur la comptabilité des communication)	page nes)	19 + 20	(2 pages)
*** Annex	es ****		
Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux	Annexe A –	pages	1 à 3
Groupement forestier du Mollendruz	Annexe B-	page	4
Protection civile	Annexe C –	page	5
Service de défense incendie et secours Vallée de Joux (SDISVJ)	Annexe D –	pages	6 à 7

Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 4 novembre 2019

Préavis municipal n° 11/2019 Budget 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers(ères),

En vertu des dispositions en vigueur, la Municipalité vous soumet le budget de la Commune de L'Abbaye pour l'année 2020.

Vous trouverez dans ce fascicule la récapitulation avec charges et produits par dicastère, par comptes de fonctionnement et par natures. En annexe vous trouverez également le budget :

- Annexe A du Groupement scolaire de la Vallée de Joux,
- Annexe B du Groupement forestier du Mollendruz
- Annexe C Protection civile Jura Nord Vaudois
- Annexe D du Service de défense incendie et de secours de la Vallée de Joux.

Le tableau des investissements comme mentionné à l'art.18 du RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes est joint à ce fascicule, à titre d'information.

"Plan des dépenses d'investissements

Art. 18. – La municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements. Ce plan est présenté au conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote."

Le montant des amortissements obligatoires est de frs. 426'290.00 (c.f. "tableau des amortissements")

Le budget 2020 prévoit :

Le budget 2019 prévoyait :

Aux charges frs. 7'276'208.00 Aux charges frs. 7'441'764.00 Aux recettes 7'418'848.00 frs. Aux recettes frs. 7'593'448.00 Excédent de charges frs. 142'640.00 Excédent de charges frs. 151'684.00

En préambule, il nous paraît utile de rappeler aux nouveaux Conseillers qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement, qui comprend les charges et les revenus courants, y compris les amortissements obligatoires. On entend par "investissements" l'achat, la création ou l'amélioration des biens durables du patrimoine administratif, ainsi que les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif et l'octroi de subventions uniques.

Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil communal, indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne. Un investissement de moins de frs. 25'000.- peut être porté au budget de fonctionnement.

Le budget 2020 laisse apparaître un excédent de charges de frs. 142'640.- ceci en raison notamment de la forte augmentation des coûts des transports publics, de l'accueil de jour et de la facture sociale, ainsi qu'une légère hausse quant aux charges de personnel reflétant une amélioration du service à la population. Néanmoins, ce montant représente une diminution de frs. 9'044.- francs par rapport aux prévisions de l'année 2019.

Hormis les travaux en voie d'exécution et les investissements déjà décidés par le Conseil communal, chaque poste fera l'objet d'une étude détaillée et d'un préavis distinct.

Nous rappelons par ailleurs que le plan d'investissements est un plan d'intention qui n'est pas soumis au vote du Conseil communal, que le financement de ce programme d'investissements est prévu par :

- a) l'emprunt;
- b) l'utilisation de réserves existantes ;
- c) l'encaissement de subventions fédérales ou cantonales.

Suite à la convention signée le 10 septembre 2018 entre l'Etat et les associations faîtières des communes, l'Etat reprend à sa charge la totalité des coûts de financement de l'AVASAD dès le 1er janvier 2020. Il s'agit d'un report complet des charges des soins à domicile au niveau cantonal, avec une bascule de points d'impôts des communes au canton que votre Conseil a accepté de ne pas reporter dans l'arrêté d'imposition 2020-2022.

Le budget 2020 reste principalement influencé sur le plan fiscal par la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), en vigueur en janvier 2019 dans le Canton de Vaud, par l'entrée en vigueur de la RFFA, ainsi que par les effets de la révision de la péréquation intercommunale et des modalités de financement de la facture sociale.

Les charges inhérentes à la rémunération du personnel ont subi une augmentation qui tient compte d'un équivalent de 0.5 ETP supplémentaire permettant à la commune de ne plus faire appel à des externes pour suppléer les périodes de vacances et de pouvoir progressivement répondre à la demande des villages et leur sous-traiter les heures nécessaires le moment venu.

Selon les spécialistes bancaires, les taux d'intérêts devraient continuer à rester à un bas niveau pour l'année 2020. En raison du niveau de la dette de la Commune et des investissements à consentir pour les années 2020 et 2021, la Commune sera sensible à toute hausse des conditions de crédit.

La Commune faisant face à un équilibre financier relativement fragile, la Municipalité a été particulièrement attentive aux dépenses de fonctionnement dans l'élaboration de ce budget. Ce dernier est le résultat d'une gestion parcimonieuse des charges maîtrisables et permet à la Municipalité de poursuivre la réalisation de son programme de législature tel que présenté à votre Conseil au début de la législature.

Enseignement primaire et secondaire

Indicateurs de l'année scolaire 2019 – 2020

Tendances DFJC:

- Vers une école inclusive afin de concrétiser l'égalité des chances
- L'éducation numérique, un enjeu de société
- La consolidation de la LEO et la refonte du cadre général de l'évaluation
- Réaménager les ECR (épreuves cantonales de référence) et renforcer la maîtrise de classe en VG
- Les téléphones portables éteints durant le temps scolaire
- La protection du climat scolaire par une mobilisation accrue contre le harcèlement

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), données cantonales.

Nombre d'établissements scolaires : 93

Nombre d'élèves : 90'482 Nombre de bâtiments : 616 Nombre de classes : 4'785 Nombre d'enseignants : 9'100

Ecole Primaire et Secondaire -Vallée de Joux :

Nombre d'élèves:

- Enclassés : 751

- Inscrits et non enclassés : 1

- Ailleurs: 71

- À domicile (confirmé): 4

- À domicile (prévu) : 18

- Inscription Reportée : 1 Nombre de classes : 41

Nombre d'enseignants avec cours ou activité: 84

- Parapublic : 16 - Privé (confirmé) : 0

- Privé (prévu) : 31

- Scolarisé Hors Vaud : 1

- Ayant quitté l'établissement : 3

Long terme:

Nombre d'élèves à ventiler :

2020-2021:63/2021-2022:74/2022-2023:87/2023-2024:65

Domaine Pédagogique

Cours/Activités par semaine : 322Périodes élèves par semaine : 1199

- Périodes enseignants par semaine : 1829

Domaine Organisationnel

Bâtiments:

Centre sportif Vallée de Joux Rue de l'Orbe 8 1347 Le Sentier

Chez-le-Maître Rue des Ecoles 2 1347 Le Sentier

Collège de l'Orient Rue Centrale 5 1341 Orient

Collège de la Fontaine Rue des Collèges 6 1348 Le Brassus

Collège des Bioux La Grande Partie 3 1346 Les Bioux

Collège du Lieu Grand-Rue 10 1345 Le Lieu

Collège neuf Rue des Collèges 7 1348 Le Brassus

Les Cytises Chemin des Cytises 13 1347 Le Sentier

Nombre de salles 94

Nombre moyen d'élèves par classe : Primaire 17.59 Nombre moyen d'élèves par classe : Secondaire 21.22

Domaine des Ressources Humaines

Nombre d'enseignants avec cours ou activité : 84

Personnel administratif: 4

Bibliothécaire: 3

Doyens: 4

Source: Rapport 01.10.2019 de M. Stephan Naddeo, Directeur

Remarque: La direction des établissements primaires et secondaires de la Vallée de Joux, le Comité de direction de l'ASIVJ ainsi et les administrations communales ont reçu un courrier de l'Ecole « Chrysalide » du Brassus et de l'Ecole Chrétienne « La Bergerie » de l'Isle. Celui-ci mentionnait le nombre d'élèves domiciliés à la Vallée et inscrits régulièrement dans les écoles citées. Au total, ce sont respectivement 22 et 11 élèves qui suivent les cours pour l'année scolaire 2019 – 2020.

Création d'un accueil parascolaire de type APEMS (accueil parascolaire en milieu scolaire) pour les 5 et 6P de la Vallée de Joux.

Extrait des éléments présentés au conseil intercommunal de l'ASIVJ visant à finaliser l'ouverture d'une nouvelle structure permettant de répondre aux besoins actuels.

Pour votre information, lors de la séance de l'ASIVJ du 11 juin 2019, le préavis a été accepté à l'unanimité des membres présents et donnant ainsi son aval pour une ouverture au mois d'août 2020, moyennant l'acceptation du budget 2020.

Exposé des motifs

Suite à l'adoption de la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) par le Grand Conseil le 31 janvier 2017, le Conseil d'Etat a arrêté la date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Dès cette date, les communes doivent s'organiser de manière à pouvoir offrir les prestations minimales suivantes, seules ou au sein des réseaux d'accueil de jour : accueil de midi pour les enfants de 4 à 15 ans, et accueil l'après-midi après l'école pour les enfants de 4 à 8 ans, mercredi compris. Un délai de 3 ans est donné pour développer des accueils le matin et après l'école.

L'unité d'accueil pour écoliers gérée par la Fondation « Les Aristochats », « Le Chat botté » a ouvert en 2013 avec 24 places puis 36 places, ouvertes aux élèves de 1 à 6P. Vu la demande des familles, 12 places supplémentaires ont été ouvertes en 2015, une classe de dégagement de Chez-le-Maître est utilisée depuis lors. Cependant l'Etablissement scolaire a besoin d'espace et l'autorisation de l'office d'accueil de jour pour l'utilisation de cette classe est temporaire, dans l'attente qu'un accueil pour les 5-6P soit mis en place et que l'UAPE ne soit destiné qu'aux élèves de 1 à 4P.

Dans l'optique d'un développement progressif et afin de faciliter l'organisation des familles de notre région, nous avons travaillé sur un projet d'accueil pour les 5-6P.

Historique

Voici plusieurs années que les municipaux des écoles réfléchissent à une possibilité de développer un accueil parascolaire pour les 5-6P, la décision de fermer le Tempo Squad au 31 décembre 2018 a ouvert une possibilité d'utiliser cet espace pour le parascolaire. Ces locaux nous ont parus dans un premier temps adéquat puisque situés en face du collège des Cytises.

Un autre élément déclencheur est la mise en vigueur du nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire, document rédigé par l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire), ce cadre ouvre de nouvelles perspectives puisqu'il rend les normes architecturales moins exigeantes pour les accueils parascolaires destinés aux enfants dès la 3P.

Une première décision a dû être prise par les municipalités : qui allait gérer cette structure.

Si nous voulons bénéficier des différents subsides (aide au démarrage, fonds d'impulsion de la Faje et 30% des salaires socio-éducatifs il faut que la facturation se fasse selon les barèmes du réseau (donc au prorata du revenu des parents) donc par AJOVAL.

Dès lors il y avait 3 options :

- 1. Ajoval gère la partie administrative sans la partie gestion de l'APEMS, c'est La Fondation des Aristochats qui gère.
- 2. Ajoval gère la partie administrative sans la partie gestion de l'APEMS, c'est les municipaux qui gèrent.
- 3. Ajoval gère l'entier de la prestation.
- 1. Cette option n'a jamais été envisagée, La Fondation des Aristochats gère déjà 2 structures avec 35 employés, ni la Direction ni le Conseil de fondation ne souhaite ajouter une structure à gérer.
- 2. C'est l'option prévue jusqu'à ce stade mais nous nous sommes rendus compte que c'est un travail considérable et que c'est un désavantage pour le personnel d'avoir un municipal comme supérieur hiérarchique (pas toujours compétent vu qu'il n'a pas forcément les formations nécessaires) et parce que les municipaux changent régulièrement.
- 3. Cette option nous parait la meilleure, Ajoval a toute l'infrastructure nécessaire et connait bien le domaine, les subsides possibles etc. Le fait qu'Ajoval dispose d'une conseillère pédagogique par exemple, est un avantage pour définir le taux et les exigences de formation de la personne qui sera engagée comme responsable de l'APEMS.

Ajoval ne facture rien pour le travail de développement de projet, cela fait partie de ses buts. Par contre il y aura une facturation pour la gestion administrative et opérationnelle. Ce montant est le même pour toutes les structures parascolaires du réseau : 2'500.- par place.

Les 3 municipalités se sont prononcées en février 2019 pour confier la gestion administrative et opérationnelle à Ajoval.

Diverses démarches ont ensuite été entamées avec L'Office d'accueil de jour qui est habilité à faire appliquer les normes et délivrer les autorisations d'exploiter et avec les différents occupants des locaux du rez-de-chaussée de l'Essor.

Alors que nous pensions avoir trouvé le bon endroit pour cet accueil, nous avons dû nous rendre à l'évidence que faire cohabiter un lieu d'accueil parascolaire avec d'autres utilisateurs des locaux, même avec d'autres horaires, allait être beaucoup plus compliqué que prévu et générateur de bien des problèmes. D'autre part la commune du Chenit souhaite préserver la vocation socio-culturelle de ce local, donc son utilisation par différents acteurs.

Nous avons alors envisagé un autre lieu disponible : La Cantonnette au Brassus. Ce lieu n'avait pas été pris en compte précédemment à cause de sa situation décentrée dans la Vallée. Cependant La Cantonnette n'est qu'à 3 km de l'Essor (6 mn en voiture) et à 2,3 km de Chez-le-Maître (4 mn en voiture), emplacement actuel de l'UAPE.

Ce bâtiment n'est plus utilisé depuis 2 ans mais il est en très bon état, offre des espaces intérieurs et extérieurs très agréables pour y installer un APEMS. Seuls des travaux minimes sont à prévoir. Ce bâtiment ne sera utilisé que pour l'APEMS, ce qui est un avantage majeur.

Descriptif du projet APEMS dans les locaux du rez-de-chaussée de la Cantonnette au Brassus (Situation actuelle des classes 5-6P: Les Cytises 4, Les Bioux 2 et Le Brassus 2)

Accueil de 30 places + 15 places « cantine »

Les 30 places APEMS sont des places où les parents doivent inscrire leur enfant à midi et après l'école, ces places sont subventionnées par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) et les parents paient au prorata de leur revenu, entre frs. 10.- et frs. 50.-

La prestation « cantine » donnera la possibilité aux parents d'inscrire leur enfant uniquement pour la pause de midi, ces places ne sont pas subventionnées par la FAJE et soumises à de moindres exigences au niveau du personnel. Il sera demandé frs. 10.-, le même tarif qu'au restaurant scolaire.

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 11h30 à 13h20 et de 15h00 à 18h30

Mercredi: 11h30 à 18h30

L'accueil du mercredi doit être organisé en cas de besoin avéré Besoin avéré défini par le Conseil d'Etat: Si, un mois avant la rentrée scolaire, les demandes déposées dépassent la moitié des enfants pouvant être accueilli par une personne encadrante (donc 8), une commune aura l'obligation de mettre en place une telle offre.

Il y a déjà à ce jour 9 enfants de 4-5P actuels qui sont inscrits à l'UAPE le mercredi après-midi. Il est donc utile d'ouvrir l'APEMS le mercredi après-midi.

Vacances scolaires : fermé (possibilité de s'inscrire au programme vacances du Chat Botté)

Les repas seront livrés en liaison chaude depuis la cuisine du restaurant scolaire de Chez Le Maitre.

Transport des élèves: des tournées de bus sont déjà en place, à ce jour il y a de la marge au niveau des places, le bus de l'UAPE devra allonger son trajet jusqu'au Brassus. L'organisation des transports est rationnalisée le plus possible, les élèves qui vont à l'UAPE par exemple sont transportés dans les bus scolaires s'il y a de la place. Le budget transport est calculé en se basant sur les frais de transport actuels de l'UAPE. Il est probablement surévalué mais il est difficile de faire des projections étant donné que nous ne connaissons que partiellement les inscriptions et les lieux de scolarisation.

Ouverture de la structure

L'UAPE était très remplie ces derniers mois et il devenait urgent d'ouvrir une structure pour les 5-6P, afin de libérer des places au Chat Botté pour les plus jeunes enfants. C'est pourquoi il était prévu d'ouvrir l'APEMS après les vacances d'automne 2019, à défaut de pouvoir le faire à la rentrée d'août 19.

De nouveaux éléments ont été portés à notre connaissance début mai : en date du 25 avril 2019, suite à des déménagements et autres changements dans les familles, les projections de fréquentation étaient les suivantes :

UAPE Août 48 places (1-6P): Lundi 40, mardi 39, mercredi 19, jeudi 37, vendredi 31 UAPE Oct. 36 places (1-4P): Lundi 26, mardi 26, mercredi 10, jeudi 22, vendredi 12 APEMS oct. 30 pl. (5-6P): Lundi 14, mardi 13, mercredi 9, jeudi 15, vendredi 19

Afin d'évaluer s'il est judicieux d'ouvrir l'APEMS à la date prévue, la Fondation des Aristochats fait paraître une annonce pour encourager les parents qui prévoient inscrire leurs enfants au parascolaire à le faire le plus tôt possible.

S'il n'y a pas d'augmentation marquée au niveau des inscriptions, <u>nous proposons de reporter l'ouverture de l'APEMS à la rentrée d'août 2020</u>, afin d'éviter de mettre en place une 2^{ème} structure si la 1^{ère} n'est pas remplie.

Financement

Un budget de frs. 108'000.00 est alloué pour des achats de mobilier et matériel informatique par la FAJE. Ce montant unique peut-être réparti sur 3 ans, le solde éventuel sera rendu aux communes.

Le budget d'exploitation prévisible est de frs. 423'266.00. Il a principalement été élaboré par AJOVAL sur la base d'autres structures parascolaires qui fonctionnent actuellement. La partie location, entretien des locaux et transports a été calculée par le comité directeur de votre association en collaboration avec les partenaires concernés. Le détail du budget est en annexe de ce préavis.

Le solde du déficit, après facturation auprès des « utilisateurs » de frs. 170'300.00, est réparti à raison de frs. 57'500.00 subvention ordinaire de la FAJE et frs. 195'300.00 à charge des communes. Ce montant sera comptabilisé dans le chapitre enseignement primaire et refacturé aux communes sur la base de la clé de répartition de l'ASIVJ soit : 50% en fonction des habitants et 50% en fonction du nombre d'élèves.

Patrick BERKTOLD

Taxes communales sur les déchets

Conformément à l'art. 12 A et B du règlement communal de la gestion des déchets (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité **fixe**, pour **l'année 2020**, le montant des taxes comme suit:

Taxe forfaitaire Ménage

frs. 130.- par an (TVA non comprise) par ménage,

frs. 25.- par an (TVA non comprise) par habitant de plus de 18 ans.

Taxe forfaitaire Entreprise

frs. 100.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises selon art. 6 al. 6 du règlement communal sur la gestion des déchets.

frs. 50.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises qui sont tenues d'éliminer ellesmêmes et à leurs frais les déchets qu'elles détiennent.

Taxe forfaitaire Résidence secondaire, maison et appartement de vacances frs. 180.-par an (TVA non comprise), perçu du propriétaire ou du locataire

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Philippe GROBETY

Taxes communales d'épuration.

Conformément à l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité **fixe**, pour **l'année 2020**, le montant des taxes comme suit:

- Taxe annuelle d'entretien des collecteurs (par bâtiment ou logement) raccordé à frs. 130.-- (TVA non comprise).
- Taxe annuelle d'épuration à frs. 1.90 (TVA non comprise) par m³ d'eau consommé, selon relevé du compteur. (Pour les bâtiments qui ne sont pas pourvus d'un compteur d'eau, la Municipalité détermine, pour l'année 2019, un forfait à 70 m³ par personne. 2 enfants = 1 adulte).

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE

Vu le préavis n° 11/2019 du 4 novembre 2019 Ouï le rapport de la Commission d'étude Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

• Adopte le budget pour l'année 2020 de la Commune de L'Abbaye ; celui-ci présente un excédent de charges de <u>frs 142'640.00</u>

La Municipalité se tient à l'entière disposition du Conseil et de la Commission de gestion pour tous les renseignements complémentaires souhaités.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Christophe BIFRARE

La Secrétaire

Laetitia NICOD

Délégués municipaux : M. Bifrare, Syndic

MM. Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Patrick Berktold,

Claude Piazzini

Commission: Bifrare David, rapporteur

membres Berney Gaël, Rochat Jacky, Rochat Véronique, Siegrist Werner

suppléants Berney Louis-François, Cabras Roméo, Vuilleumier Hugues

BUDGET DE

FONCTIONNEMENT

101.3003 Vacation de la Municipalité

Le nombre de séance et les nombreux dossiers ne vont pas en diminuant. Néanmoins, une hausse modeste est prise en compte, car une partie des prestations est désormais refacturée comme les heures passées sur les mises à l'enquête par exemple.

110.3185 Frais d'avocats

Ce montant est en grande partie destiné aux traitements des recours qui découleront du dépôt du préavis sur le Plan d'Aménagement Communal (PAC) anciennement appelé Plan Général d'Affectation (PGA).

110.3191 Rétrocession aux villages

Montant selon préavis 10/2019 pour l'année 2020.

111.4659 Contributions diverses:

Participation du SDIS Vallée de Joux (Frs 7'500.-), ainsi que pour la Fondation de l'Espace Horloger (Frs 5'500.-) pour le travail administratif effectué par la commune.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT version finale

Date, le 08.10.2019 Page 9

Compte	Désignation	Budget	Budget 2020		Budget 2019		s 2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Récapitulation Générale						
1	Administration générale	1'629'035.00	112'300.00	1'642'170.00	106'750.00	1'569'443.65	103'155.21
2	Finances	1'090'247.00	5'808'198.00	1'112'646.00	6'025'654.00	710'971.11	5'341'163.79
3	Domaines et bâtiments	832'003.00	552'760.00	670'245.00	546'010.00	802'010.35	606'213.30
4	Travaux	1'412'230.00	702'200.00	1'417'440.00	661'100.00	1'390'014.60	671'624.95
5	Instruction publique et cultes	873'000.00	76'250.00	806'060.00	76'250.00	740'393.65	74'000.00
6	Police	288'294.00	24'500.00	290'956.00	26'000.00	345'229.50	96'287.75
7	Service social	1'294'039.00		1'638'931.00		1'462'167.35	22'180.10
	TOTALISATION	7'418'848.00	7'276'208.00	7'578'448.00	7'441'764.00	7'020'230.21	6'914'625.10

Résultat -142'640.00 -136'684.00 -105'605.11

1	Administration générale	1'629'035.00	112'300.00	1'642'170.00	106'750.00	1'569'443.65	103'155.21
10	Autorités	225'550.00	10'000.00	218'250.00	10'000.00	214'380.30	6'000.00
100	Conseil communal	19'550.00		23'250.00		19'298.05	
100.3003.1	Jetons présence + comm. gestion	3'500.00		3'000.00		3'573.00	
100.3003.2	Bureau de vote	1'500.00		2'500.00		1'219.75	
100.3012	Traitement, président & secrétaire	7'650.00		7'650.00		7'330.00	
100.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	400.00		600.00		406.70	
100.3101	Imprimés bureau annonces	3'000.00		2'500.00		3'565.00	
100.3170	Réceptions & manifestations	3'500.00		7'000.00		3'203.60	
101	Municipalité	206'000.00	10'000.00	195'000.00	10'000.00	195'082.25	6'000.00
101.3001	Traitements	65'000.00		64'000.00		59'644.65	
101.3003	Vacation de la Municipalité	90'000.00		85'000.00		88'294.30	
101.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	11'500.00		11'000.00		9'235.90	
101.3040	Caisse de retraite	22'500.00		19'500.00		22'026.90	
101.3050	Assurances maladie & accidents	3'000.00		3'000.00		2'383.00	
101.3060	Indemnisations, rembr. de frais	7'500.00		8'000.00		6'780.40	
101.3170	Réceptions & manifestations	6'500.00		4'500.00		6'717.10	
101.4901	Imputation interne		10'000.00		10'000.00		6'000.00
11	Administration	663'600.00	37'300.00	643'500.00	36'750.00	630'737.05	33'487.70
110	Administration générale	443'100.00	23'300.00	421'500.00	23'250.00	424'821.25	20'237.70
110.3101	Imprimés, matériel de bureau	7'000.00		3'000.00		3'519.85	
110.3102	Journaux, documents, annonces	23'000.00		23'000.00		22'361.40	
110.3111	Achat de mobilier, machines	4'500.00		2'500.00		1'105.45	
110.3123	Electricité	1'500.00		1'000.00		1'086.00	
110.3123.1	Electricité (Fonds TerraJoux)	600.00		1'000.00		558.95	
110.3151	Entretien du mobilier, machines	4'500.00		4'000.00		4'209.25	
110.3170	Réceptions & manifestations	14'000.00		12'500.00		14'959.85	
110.3181	Frais: de ports, téléphone, bancaires, postaux	13'500.00		11'500.00		11'205.94	
110.3184	Frais: contentieux & poursuites	4'500.00		4'000.00		3'434.61	
110.3185	Frais d'avocats	10'000.00		10'000.00		5'923.50	
110.3186	Assurances de tiers, choses, RC	6'500.00		7'000.00		5'421.95	
110.3189	Frais divers	25'000.00		20'000.00		31'791.10	
110.3191	Rétrocession aux villages	275'000.00		275'000.00		275'000.00	
110.3193	Cotisations à des institutions (divers)	15'000.00		15'000.00		13'082.35	
110.3193.1	Cotisations IDEA / ADAEV / UCV	38'500.00		32'000.00		31'161.05	
110.4312	Permis B.C.G.L. Etc		9'000.00		7'500.00		10'104.00
110.4319	Emoluments admin. divers		100.00		250.00		
110.4352	Encaissements au bureau communal		9'000.00		10'000.00		7'551.80
110.4361	Encaissements de tiers		5'000.00		5'000.00		2'113.90
110.4362	Rembr. frais de poursuites & intérêts		200.00		500.00		468.00
111	Employés administratifs	220'500.00	14'000.00	222'000.00	13'500.00	205'915.80	13'250.00
111.3011	Traitements	176'000.00		178'000.00		164'106.95	
111.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	14'500.00		14'500.00		14'642.15	
111.3040	Caisse de retraite	24'500.00		24'500.00		22'391.30	
111.3050	Assurances maladie & accidents	4'000.00		4'000.00		3'521.80	
111.3060	Indemnisations, rembr. de frais	1'000.00		500.00		373.60	
111.3091	Formation du personnel	500.00		500.00		880.00	
111.4361	Allocations pertes de gains		1'000.00		1'000.00		1'050.00
111,4659	Contributions diverses		13'000.00		12'500.00		12'200.00

150.3311 Amortissement

Fin de l'amortissement compte 9141.10.06 (préavis 6–2010 Téléski, Voir tableau des amortissements)

150.3653. Subvention et dons aux sociétés

La mise en place de la nouvelle directive a permis de mieux cibler les aides et de revoir le budget légèrement à la baisse.

150.3653.2 Subvention (LEM)

Le montant par habitant est le suivant : 9,50 - pour la participation à la Fédération des Ecoles de Musique, 1.- pour des projets spécifiques et un montant de 6'000.- pour la location des salles, soit un total arrondi à 21'600.-

150.3653.4 Espace Horloger

Clé de répartition identique à celle du Centre sportif nous amène à participer aux frais d'exploitation annuels, soit frs 12.50 / par habitant.

150.3653.6 Magic Pass (Ski-Data)

Participation financement Ski Data, pendant 5 ans (2018 à 2022)

160.3189. et 160.3189.1 Frais divers commune (10%) et intercommunaux (10%)

Compte utilisé afin de répondre aux modalités de la convention sur les taxes de séjour.

160.3653 + 160.3658 Subvention Vallée de Joux Tourisme (DON) + 80% Identique à 2018.

180.3657 Contribution (lignes trafic régional bassin 1)

Modification du coefficient desserte de 0.8 à 1.0 représentant une hausse de notre participation.

210.4001 Impôts sur le revenu des personnes physiques :

Le montant 2019 était légèrement surévalué et la progression du nombre d'habitant est pratiquement nul à ce jour.

220.3520 Péréquation alimentation

Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2018 avec une estimation sur les PM.

220.3520.0 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation prévue pour ce chapitre, suite aux simulations, en fonction des recettes prévues.

<u>220.4520 Péréquation couche population + etc. + 220.4520.1 Péréquation dépenses thématiques</u> Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2017 avec l'estimation sur les PM, et la mise en vigueur RIE III.

Compte 150 150.3222 150.3311 150.3523 150.3653 150.3653.0 150.3653.2 150.3653.3	Désignation Sociétés récréatives & culturelles Intérêts des emprunts	Budget Charges	Revenus	Budget Charges	Revenus	Comptes	Revenus
150.3222 150.3311 150.3523 150.3653 150.3653.0 150.3653.2					1.0.0		
150.3222 150.3311 150.3523 150.3653 150.3653.0 150.3653.2							
150.3311 150.3523 150.3653 150.3653.0 150.3653.2	Intérêts des emprunts	427'755.00		486'090.00		434'345.80	
150.3523 150.3653 150.3653.0 150.3653.2		250.00		500.00		572.00	
150.3653 150.3653.0 150.3653.2	Amortissement	6'100.00		6'100.00		21'100.00	
150.3653.0 150.3653.2	Frais d'exploitation centre sportif	267'500.00		273'000.00		262'507.95	
150.3653.2	Subvention et dons aux sociétés	40'000.00		95'000.00		45'766.90	
	Subvention fonctionnement ValTV	33'000.00		30'000.00		29'955.55	
Thill done a	Subvention (Loi école de musique)	21'600.00		22'000.00		15'053.40	
	Subvention Téléski - L'Abbaye	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
150.3653.4	Subvention Ludothèque	18'565.00		18'750.00		18'650.00	
150.3653.5 150.3653.6	Subvention Ludothèque Magic Pass (Ski-Data)	10'000.00 5'740.00		10'000.00 5'740.00		10'000.00	
150.3033.0	Magic Pass (Ski-Data)	5 /40.00		5 /40.00	-	5'740.00	
160	Tourisme	96'930.00	65'000.00	95'930.00	60'000.00	93'716.90	63'667.51
160.3189	Frais divers commune (10%)	6'500.00	- 00 000.00	6'000.00	00 000.00	3'422.90	- 00 007.0.
160.3189.1	Frais divers inter-communaux (10%)	6'500.00		6'000.00		6'366.00	
160.3653	Subvention Vallée de Joux Tourisme (DON)	31'930.00		35'930.00		32'988.00	
160.3658	Subvention Vallée de Joux Tourisme (80%)	52'000.00		48'000.00		50'940.00	
160.4066	Taxes de séjour		65'000.00		60'000.00		63'667.51
180	Transports publics	182'200.00		165'400.00		155'704.30	
180.3657	Contribution (lignes trafic régional bassin 1)	182'200.00		165'400.00		155'704.30	
190	Informatique	33'000.00		33'000.00		40'559.30	
190.3111	Ordinateur, logiciel & matériel	15'000.00		10'000.00		19'659.55	
190.3151	Licences & maintenance & dépannage	18'000.00		23'000.00		20'899.75	
240	Finances	1'090'247.00	5'808'198.00	1'112'646.00	6'025'654.00	710'971.11	5'341'163.79
210 2106	Impôts Correction d'arriéré	64'000.00	4'567'800.00	66'500.00	4'800'810.00	138'147.90	4'357'862.24
210.3186	Correction d'arriéré	201000 00	\longrightarrow	201000 00		251426.77	
210.3187	Emoluments de la commission d'impôts	30'000.00	\longrightarrow	30'000.00 1'500.00		25'436.77	
210.3191 210.3290	Impôts dus par la Commune Intérêts rémunératoires	1'500.00 2'500.00		5'000.00		1'238.50	
210.3290	Défalcations d'impôts	30'000.00		30'000.00	-	1'213,22 110'259,41	
210.3301	Impôts sur le revenu PP	30 000.00	2'770'000.00	30 000.00	2'850'000.00	110203.71	2'734'212.81
210,4001	Impôts sur la fortune PP	·	490'000.00		475'000.00		462'424.70
210.4002	Impôts à la source	·	45'000.00		75'000.00		37'376.71
210.4003	Impôts a la source		200.00		500.00		3, 0, 5, .
210.4003.1	Impôts special etrangers		680'000.00		710'000.00		637'841.15
210.4011	Impôts sur le bénéfice PM		80'000.00		125'000.00		-220.54
210.4012	Impôts sur le capital PM		6'000.00		5'420.00		2'731.96
210.4013	Impôts s/immeubles de sociétés		2'500.00		500.00		2'727.43
210.4020	Impôts foncier		265'000.00		255'000.00		250'978.50
210.4040	Droits de mutation		75'000.00		90'000.00		69'345.30
210.4050	Impôts sur les successions & donations		15'000.00		30'000.00		12'161.85
210.4061	Impôts sur les chiens		11'500.00		12'500.00		12'000.00
210.4090	Impôts reçus après défalcation		5'000.00		5'000.00		16'605.30
210.4100	Impôts sur les patentes		600.00		550.00		600.00
210.4319	Frais poursuites		2'000.00		2'000.00		2'322.31
210.4362	Rembour. frais & intérêts de retard		25'000.00		20'000.00		22'452.96
210.4411	Part sur les gains immobiliers		95'000.00		100'000.00		94'301.80
210.4510	Compensation canton RIE III		néant		44'340.00		
22	Services financiers	1'026'247.00		1'046'146.00		572'823.21	983'301.55
220	Service de la dette	1'016'247.00		1'036'146.00		562'823.21	934'505.00
220.3210	Intérêts sur compte courant	190,00		300.00		23.41	<u> </u>
220.3321	Amortissement suppl.		\longrightarrow		<u> </u>	38'414.80	
220.3520	Péréquation alimentation	906'057.00		929'846.00		921'457.00	
220.3520.0	Année précédente et correction évaluation	110'000.00		106'000.00		-397'072.00	
220.3809	Attribution Fonds de réserve	\longrightarrow	2201424 00	\longrightarrow	700'044 00		0051500.00
220.4520	Péréquation couche population + etc		809'131.00		793'214.00		635'529.00
220.4520.1 220.4809	Péréquation dépenses thématiques Retrait Fonds de réserve	\longrightarrow	381'267.00	\longrightarrow	385'630.00		240'976.00
220.4005	Retrait Fonds de reserve		+		\leftarrow		58'000.00
221	Rendement des titres & créances	10'000.00	50'000.00	10'000.00	46'000.00	10'000.00	48'796.55
221,3199	Attribution perte sur débiteurs	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
221,3199	Intérêts des titres & créances	10 000.50	50'000.00		46'000.00	10000.00	48'796.55
221,422	Illiterate des tines a organicos		30 000.00	/ 	40 000,00		40 100.00
	1	\leftarrow	 	/ 			
	+	 	f +		$\overline{}$		
	+			(-	
		1	4		\leftarrow		
		1	1	1	' 1		•
					-		

322.3141 Entretien des refuges forestier

Entretien des refuges dans le Risoud et le Bois à Ban (chénaux, tôles de toits, etc..)

322.3189.5 Entreprise forestières)

Coupe sur Vallorbe, vielle route très en pente et glissante augmentant le prix du façonnage et du débardage.

322.3521 Participation Groupement Mollendruz

Le détail complet figure sous l'annexe « B ».

Augmentation du taux de travail de la garde forestière de 70% à 80%

322.4355.1 Vente bois de services

Baisse du prix des bois durant l'année 2019, à voir pour 2020.

328.3145.1 Entretien des clôtures

Poursuite réfection du pourtour du mur de la citerne sur le pâturage du Croset au Bouche et le solde des 50 mètres du mur de séparation entre la Racine et le Croset au Boucher.

328.3145.2 Entretien des chalets

Entretiens généraux, avec en particulier la cave à tome de la Duchatte et éventuellement celle du Bucley.

328.3311 Amortissement

Montant de Frs 70'000.-, Voir tableau des amortissements

328.4271.41 Location Croisettes – buvette

Augmentation de la location à frs 10'000.- en accord avec l'exploitant.

351.3311 Amortissement

Matériel acheté au restaurateur en 2018 (compte au bilan 9146.2), amortis sur 3 ans.

Compte	Désignation	Budget	2020	Budget	2019	Compte	s 2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	832'003.00	552'760.00	670'245.00	546'010.00	802'010.35	606'213.30
32	Forêt & Alpages	549'933.00	410'900.00	461'025.00	409'750.00	593'654.10	464'237.85
322	Forêts communales et du Risoud	391'173.00	313'500.00	342'525.00	313'000.00	413'582.05	336'171.45
322.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	100.00		50.00		73.40	
322.3050	Assurances maladie & accidents	20.00		10.00		19.00	
322.3141	Entretien des refuges forestiers	8'000.00		1'000.00		113,10	
322.3142	Entretien des chemins	15'000.00		15'000.00		11'207.50	
322.3146	Entretien des forêts	500.00		500.00		883.00	
322.3185.1	AFV cotisation & courtage + Fonds Vaudois	12'000.00		12'000.00		10'866.95	
322.3186	Assurance ECA & divers	900.00		900.00		783.75	
322.3189	Dépenses diverses	4'500.00		3'000.00		5'501.00	
322.3189.2	Soins culturaux	40'000.00		40'000.00		48'763.50	
322.3189.5	Entreprises forestières	270'000.00		235'000.00		309'506.15	
322.3521	Participation Grp forestier du Mollendruz	39'153.00		34'065.00		24'864.70	
322.3809	Usagers du Risoud / Poste des Mines	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
322.4355.1	Ventes de bois de service	1 000.00	200'000.00	1 000.00	220'000.00	1 000.00	184'724.55
322.4355.2	Ventes de bois de service		30'000.00		20'000.00		
							38'436.45
322.4355.5	Ventes de bois de feu (copeaux)		30'000.00		20'000.00		42'106.50
322.4517	Rembour. droit sur carburant		3'500.00		3'000.00		3'421.00
322.4518	Subside cantonal (sénescence)						
322.4518.3	Subside cantonal soins culturaux		50'000.00		50'000.00		67'482.95
328	Alpages	158'760.00	97'400.00	118'500.00	96'750.00	180'072.05	128'066.40
328.3011	Traitements	4'500.00		4'500.00		3'498.00	
328.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	400.00		400.00		291.00	
328.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		100.00		75.10	
328.3142	Entretien de chemins sur pâturage	15'000.00		15'000.00		11'711.80	
328.3145.1	Entretien des clôtures	12'000.00		12'000.00		12'850.95	
328.3145.2	Entretien des chalets	40'000.00		40'000.00		76'519.25	
328.3186	Assurance de choses	9'000.00		9'500.00		8'862.65	
328,3189.5	Entreprises forestières		T i				
328.3190	Dépenses diverses	800.00		1'000.00		196.30	
328.3222	Intérêts des emprunts	6'960.00		5'000.00	The state of the s	4'067.00	
328.3311	Amortissement	70'000.00		31'000.00		31'000.00	
328.3321	Amortissement suppl.	70000.00		01000.00		31'000.00	
328.4271	Location Bucley & Pré d'Etoy		15'180.00		15'180.00	31000.00	15'180.00
328.4271.1	Location Duchatte & Racine		16'140.00		16'140.00	-	16'140.00
328.4271.3	Location Chalet Neuf		7'800.00		7'800.00		7'800.00
328.4271.4	Location Croisettes		12'000.00		12'000.00		
	Location Croisettes - Buvette						12'000.00
328.4271.41			10'000.00		9'000.00		9'000.00
328.4271.5	Location Mollendruz		9'040.00		9'040.00		9'040.00
	Location Mollendruz - Buvette		3'000.00		3'000.00		2'750.00
328.4271.6	Location Croset au Boucher		7'740.00		7'740.00		7'740.00
328.4271.7	Locations diverses		12'500.00		12'300.00		12'116.40
328.4359	Vente de piquets et divers				50.00		
328.4518	Subsides divers		1'000.00		1'000.00		1'000.00
328.4518.1	Subsides murs		3'000.00		3'500.00		4'300.00
328.4518.2	Subsides A. Foncières						31'000.00
35	Bâtiments	282'070.00	141'860.00	209'220.00	136'260.00	208'356.25	141'975.45
351	Hôtel de Ville	97'500.00	54'200.00	92'000.00	54'500.00	100'179.65	54'000.00
351.3114	Machines, matériel, mobilier	35'000.00		30'000.00		19'079.50	
351.3124	Chauffage	5'000.00		4'000.00		4'665.95	
351.3141	Entretien du bâtiment	30'000.00		30'000.00		39'141.65	
351.3186	Assurances de choses, RC	9'000.00		10'000.00		8'354.70	
351.3189	Frais divers	1'500.00		1'000.00		1'937.85	
351.3311	Amortissement	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
351,4271	Lover du tenancier		54'000.00		54'000.00		54'000.00
351.4659	Participations diverses		200.00		500.00		0.000.00
					000.00		
352	Bâtiment "rue de la Poste 2" - Le Pont	3'000.00	12'060.00	3'000.00	12'060.00	2'019.55	12'060.00
352.3141	Entretien du bâtiment	1'500.00		1'500.00		873.45	
352.3186	Assurance de choses. RC	1'500.00		1'500.00		1'146.10	
352,4231	Produit de la location		12'060.00		12'060.00		12'060.00
	AND LES OF PERSON				.2 333.30		.2.000.00
			-				
			-				
							1
	I	1				l	

355.3124 Achat of L'approximation	<u>e mazout</u> de la consommation ainsi que	ele prix du mazout sont	estimés au mieux.
055 4051 77			
Estimation du mo	<u>e chaleur</u> ntant de ce poste sur la conso	mmation des « clients »	
250 4271 I anatio	_		
Montant mis en o	<u>n</u> ompte pour le bateau « Caprio	ce », écriture interne dar	ns les dons 150.365
	nents des temporaires	uta comutos seces esser	anté manula tuana
Au Hen de velilli	er ce montant dans les différer Dlément d'ETP en évidence. C	his comples, nous avons	opie pour la transp

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Compte		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
354	Bâtiment de la protection civile	69'450.00	10'200.00	20'600.00	6'500.00	17'293.80	12'606.80	
354.3114	Achat de machines, matériel d'exploitation	500.00		500.00				
354.3123	Chauffage, éclairage, eau	1'000.00		1'400.00		1'069.20		
354.3123.1	Ventilation, cuisine, etc	1'000.00		1'800.00		1'033.60		
354.3141	Entretien du bâtiment	4'500.00		4'500.00		2'673.25		
354.3186	Assurances de tiers, choses, RC	700.00		700.00		606.75		
354.3222	Intérêts des emprunts	3'150.00		1'700.00		1'911.00		
354.3311	Amortissement	58'600.00		10'000.00		10'000.00		
354.4271	Produit de la location		2'000.00		1'500.00		1'856.80	
354.4351	Vente de chaleur à la PCi		8'200.00		5'000.00		8'200.00	
354.4659	Participation diverses				néant		2'550.00	
355	Bâtiment - locaux techniques	72'250.00	24'300.00	51'900.00	23'800.00	55'154.75	23'152.5	
355.3124	Achat de mazout "Eco"	32'000.00	24 300.00	28'000.00	23 000.00	36'489.85	23 132.33	
355.3141	Entretien du bâtiment	3'000.00		3'000.00		2'356.90		
355.3222	Intérêts des emprunts	7'250.00		10'900.00		6'308.00		
355.3311	Amortissement	30'000.00		10'000.00		10'000.00		
355.4231	Location garage	30 000.00	1'800.00	10 000.00	1'800.00	10 000.00	1'800.00	
355.4351	Vente de chaleur (Village + Primavesta)		22'500.00		22'000.00		21'352.5	
333.4331	vente de chaledi (vinage i i imavesta)		22 300.00		22 000,00		21 332.33	
356	Locaux du feu	25'885.00	37'500.00	29'410.00	37'000.00	26'190.30	37'756.10	
356.3123	Chauffage, éclairage	1'500.00	5. 555.55	1'500.00	5. 000.00	1'607.80	5, 700,11	
356.3124	Eau	135.00		135.00		67.50		
356.3141	Entretien du bâtiment	3'000.00		5'000.00		1'685.50		
356.3186	Assurances de tiers, choses, RC	600.00		600.00		506.50		
356,3222	Intérêts des emprunts	2'650.00		4'175.00		4'323.00		
356.3311	Amortissement	18'000.00		18'000.00		18'000.00		
356.4231	Location au SDIS + CSU	10 000.00	31'000.00	10 000.00	31'000.00	10 000,00	31'600.0	
356.4351	Vente de chaleur		6'500.00		6'000.00		6'156.1	
000,1001	Volla de criales		0.000.00		0 000.00		0 130.10	
357	Local de la voirie	9'485.00		10'910.00		6'954.55		
357.3123	Chauffage, éclairage	750.00		2'000.00		300.65		
357.3124	Eau	135.00		135.00		67.50		
357.3141	Entretien du bâtiment	3'000.00		3'000.00		817.50		
357.3186	Assurances de tiers, choses, RC	300.00		300.00		253.90		
357.3222	Intérêts des emprunts	300.00		475.00		515.00		
357.3311	Amortissement	5'000.00		5'000.00		5'000.00		
358	Bât. divers (Hall CFF - Tour - Fortins)	4'500.00	3'600.00	1'400.00	2'400.00	563.65	2'400.00	
358.3141	Entretien du bâtiment	1'000.00		500.00		217.00		
358.3186	Assurances de tiers, choses, RC	1'500.00		400.00		346.65		
358.3189	Frais divers	2'000.00		500.00				
358.4271	Location diverses		3'600.00		2'400.00		2'400.0	
4	Tabusan	414401000 00	7001000 00	414471440.00	0041400 00	410001044.00	4541004.0	
4 420	Travaux Urbanisme	1'412'230.00 73'130.00	702'200.00 79'000.00	1'417'440.00 82'180.00	33'000.00	1'390'014.60	671'624.9	
420.3011	Traitements	11'000.00	79 000.00	10'000.00	33 000.00	122'455.95	29'705.9	
420.3011	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	850.00		700.00		13'304.40		
420.3040	Caisse retraite	1'500.00		1'400.00		1'106.70		
420.3050	Assurances maladie & accidents	300.00		200.00		1'815.30		
420.3091	Formation du personnel	250.00		250.00		285.50		
420.3109	Avis d'enquêtes	2'500.00				11710.05		
420.3109	Relevés cadastraux	2'000.00		2'500.00 2'500.00		1'712.05 538.50		
420.3145	Nouveaux aménagements	2'500.00		1'500.00		6'217.50		
420.3145	Honoraires & frais d'études	40'000.00		50'000.00		84'186.00		
420.3165	Intérêts des emprunts	1'600.00						
420.3222	Amortissement	10'630.00		2'500.00		2'660.00		
420.3311	Redevance Romande Energie	100.000	21'000.00	10'630.00	041000 00	10'630.00	041000	
420.4111	Energie kWh (photovoltaïque)		2'000.00		21'000.00		21'000.0	
420.4112	Permis de construire / habiter				2'000.00 10'000.00		2'075.9	
420.4313	Subvention cantonale et divers		16'000.00 40'000.00		10.000.00		6'630.0	
420.4310	Subvention cantonale et divers		40 000.00					
430	Réseau routier - Travaux	663'310.00	13'500.00	672'560.00	12'000.00	610'226.55	8'790.0	
430.3011	Traitements	65'000.00	13 300.00	65'000.00	12 000.00	62'925.70	0 / 90.0	
430.3011	Traitements des temporaires	52'500.00		5'000.00				
						4'577.50		
430.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	5'500.00		5'500.00		5'234.20		
430.3040	Caisse de retraite	9'500.00		9'500.00		8'585.80		
	Assurances maladie & accidents	1'500.00		1'500.00		1'350.50		
	Independent of the state of the			21000 001				
430.3060	Indemnisations, rembr. de frais	2'000.00		3'000.00		950.00		
430.3060 430.3123	Eclairage public (kWh)	11'000.00		13'500.00		8'560.85		
430.3060 430.3123 430.3124	Eclairage public (kWh) Achat de carburant	11'000.00 5'000.00		13'500.00 5'000.00		8'560.85 3'630.60		
430.3050 430.3060 430.3123 430.3124 430.3142 430.3142.0	Eclairage public (kWh)	11'000.00		13'500.00		8'560.85		

430.3143 Achat entretien matériel Achat d'une remorque en remplacement de celle utilisée par Rémy. (Step)

<u>430.3311 Amortissement</u> (Voir tableau des amortissements)

440.3145 : Entretien des cimetières :

Des travaux sont prévus au cimetière des Bioux, à savoir la construction d'un muret de retenue permettant de disposer ainsi de nouvelles places.

450. Ordures ménagères

450.3521 Participation frais Vallée de Joux

Selon décompte intercommunal, augmentation de nos frais en fonction de la hausse de la population (répartition prorata habitant)

460.4342 et 4342.1 Taxes collecteurs et d'épuration

Comme indiqué dans le préavis 6/2012, il s'agit des comptes utilisés pour ce chapitre. (Pour rappel, ces comptes sont considérés comme « comptes de taxes affectées »)

COMPTES DE FONCTIONNEMENT version finale

Compte	Désignation	Budget	2020	Budget	2019	Comptes		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
430,3142.5	Signalisation routière	15'000.00		15'000.00		18'814.75		
430.3142.6	Déblai de neige	120'000.00		150'000.00		77'360.40		
430.3142.7	Sablage des routes communales	4'000.00		5'000.00		2'261.75		
430.3143	Achat + entretien matériel	10'000.00		8'000.00		17'991.15		
430.3154	Outillage & Installation	4'000.00		3'500.00		2'646.40		
430.3155	Entretien véhicules (Mazda + Holder + bala	10'000.00		15'000.00		9'521.40		
430.3185	Frais d'études (divers)	12'000.00		15'000.00		13'058.00		
430.3186	Assurances de tiers, choses, RC	5'500.00		6'000.00		4'302.85		
430.3222	Intérêts des emprunts	23'650.00		26'400.00		25'666.00		
430.3311	Amortissement	207'160.00		225'660.00		212'383.00		
430.4659	Contributions diverses		13'500.00		12'000.00		8'790.00	
440	Cimetières	24'680.00		7'030.00		6'045.25		
440.3011	Traitements	4'500.00		4'000.00		3'710.20		
440.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	300.00		250.00		308.60		
440.3040	Caisse de retraite	500.00		350.00		506.20		
440.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		100.00		79.60		
440.3114	Achat de matériel	500.00		500.00				
440.3123	Electricité	250.00		300.00		206.95		
440.3145	Entretien des cimetières	18'500.00		1'500.00		1'210.00		
440.3186	Assurances de tiers, choses, RC	30.00		30.00		23.70		
45	Ordures ménagères et déchets	278'910.00	249'000.00	274'100.00	250'000.00	268'802.30	261'406.45	
450	Ordures ménagères et déchets	271'450.00	249'000.00	267'000.00	250'000.00	261'594.70	261'406.45	
450.3011	Traitements du personnel	35'000.00		34'000.00		32'885.10		
450.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	2'850.00		2'800.00		2'735.40		
450.3040	Caisse de retraite	5'200.00		5'100.00		4'487.00		
450.3050	Assurances maladie & accidents	900.00		900.00		705.80		
450.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA			200.00				
450.3301	Défalcations taxes "déchets"	500.00						
450.3521	Participation frais Vallée de Joux	224'000.00		221'000.00		220'281.40		
450.3901	Imputation Interne	3'000.00		3'000.00		500.00		
450.4341	Rétrocession Valorsa (sacs)		64'000.00		60'000.00		62'712.25	
450.4342	Taxe sur les déchets	1	145'000.00		145'000.00		144'869.20	
450.4361	Traitement du personnel (re-facturation)		40'000.00		39'000.00		40'525.00	
450.4812	Retrait Fonds de réserve		néant		6'000.00		13'300.00	
451	Déchets carnés	7'460.00		7'100.00		7'207.60		
451.3527	Incinération des déchets carnés	7'460.00		7'100.00		7'207.60		
46	Réseau d'égout et d'épuration	349'700.00	349'700.00	357'100.00	357'100.00	360'830.05	360'815.05	
460	Collecteurs et stations de pompage	216'200.00	327'000.00	170'800.00	324'400.00	233'979.75	338'267.95	
460.3011	Traitements du personnel	40'000.00		39'000.00		36'938.50		
460.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	3'400.00		3'400.00		3'072.60		
460.3040	Caisse de retraite	6'000.00		6'000.00		5'040.00		
460.3050	Assurances maladie & accidents	900.00		900.00		792.80		
460.3060	Indemnisations, rembr. de frais	500.00		500.00		600.00		
460.3091	Formation du personnel	450.00		450.00		80.00		
460.3114	Achats de matériel & outillage	1'000.00		1'000.00		88.00		
460.3123	Electricité	10'000.00		12'000.00		8'017.80		
460.3124	Achats d'essence	2'000.00		1'700.00		1'751.80		
460.3144	Entretien réseau & fournitures	55'000.00		40'000.00		43'206.10		
460.3150	Entretien machines & outillage	1'000.00		1'500.00				
460.3155	Entretien véhicule	2'000.00		2'000.00		1'449.40		
460.3185	Honoraires & frais d'étude	20'000.00		20'000.00		15'180.15		
460.3186	Assurances de tiers, choses, RC	2'400.00		2'300.00	3	2'467.60		
460.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA							
460.3222	Intérêts des emprunts	néant		50.00		450.00		
460.3301	Défalcations taxes "épuration"	500.00		300.00				
460.3311	Amortissement	3'800.00		25'000.00		25'000.00		
460.3809	Attribution au fonds de réserve	63'250.00		10'700.00		86'095.00		
460.3901	Imputation Interne	4'000.00		4'000.00		3'750.00		
460.4341	Taxe de raccordement		25'000.00		20'000.00		39'232.05	
460.4342	Taxe d'entretien collecteurs		122'000.00		120'400.00		121'270.00	
460.4342.1	Taxe annuelle d'épuration		180'000.00		184'000.00		177'765.90	

462.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

464.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

470.3145 Nouveaux aménagements

Rien de prévus pour 2020.

50. Instruction publique

Le détail complet figure sous **l'annexe** « **A** » (Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux - ASIVJ)

580.3652.1 + 2 : Subside à la Paroisse Catholique :

Pour information et selon les données du contrôle des habitants, la Commune de L'Abbaye comptabilise au 1er octobre 2019 ; 657 Protestants, 249 Catholiques et 566 « autre religion ou sans religion » pour un total de 1'472 habitants.

Compte	Désignation	Budget :	2020	Budget 2019		Compte	s 2018	
		Charges Revenus		Charges Revenus		Charges	Revenus	
462	STEP Le Pont-Les Charbonnières	77'500.00	22'700.00	123'500.00	32'700.00	77'356.15	22'547.10	
462.3114	Achats de matériel & Chlorure	5'000.00		5'000.00		5'647.90		
462.3123	Electricité	10'000.00		11'500.00		8'290.85		
462.3141	Transports des boues et traitement	25'000.00		33'000.00		17'957.60		
462.3144	Entretien de la STEP	15'000.00		20'000.00		10'010.45		
462.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00				
462.3186	Assurances de choses, RC	1'500.00		1'500.00		1'332.00		
462.3188	Transports & dégrillage	1'000.00		1'500.00		540.35		
462.3191	Impôts et taxe	7'500.00		7'500.00		7'155.00		
462.3222	Intérêts des emprunts	néant		1 000.00		313.00		
462.3311	Amortissement	terminé		20'000.00		20'000.00		
462.3526	Frais d'incinération des boues	12'000.00	-	23'000.00		6'109.00		
462.4526	Participation Commune du Lieu	12 000.00	22'700.00	23 000.00	22'700.00	0 109.00	12'547.10	
462.4526.1	Participation Commune du Lieu (invest.)		néant		10'000.00		10'000.00	
462.4526.1	Participation Commune du Lieu (invest.)		neant		10'000.00		10.000.00	
464	STEP - Les Bioux	56'000.00		62'800.00		49'494.15		
464.3114	Achats de matériel & Chlorure	3'500.00		3'000.00		3'663.80		
464.3123								
	Electricité	10'000.00		10'500.00		8'379,35		
464.3141	Transports des boues et traitement	16'000.00		16'000.00		16'350.85		
464.3144	Entretien de la STEP	10'000.00		10'000.00		6'901.20		
464.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00				
464.3186	Assurances de choses, RC	1'200.00		1'500.00		1'164.00		
464.3188	Transports & dégrillage	1'000.00		1'500.00		663.15		
464.3191	Impôts et taxe	5'800.00		5'800.00		5'670.00		
464.3526	Frais d'incinération des boues	8'000.00		14'000.00		6'701.80		
470	Cours d'eau - bord lac - port	22'500.00	11'000.00	24'470.00	9'000.00	21'654.50	10'907.50	
470.3011	Traitements du personnel	2'000.00		1'500.00		1'634.40		
470.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	150.00		120.00		135.90		
470.3141	Entretien divers	1'000.00		500.00		1'360.55		
470.3145	Nouveaux aménagements	2'000.00		5'000.00		386.20		
470.3146	Entretien zone boisée, bord du lac	15'000.00		15'000.00		15'700.00		
470.3154	Contrôle des plages	850.00		850.00		680.00		
470.3189	Frais divers	1'500.00		1'500.00				
		1 300.00	61500.00	1 300.00	CIEDO DO	1'757.45	01000.00	
470.4272	Taxe d'amarrage Vente "bois"		6'500.00		6'500.00		6'600.00	
470.4355			41500.00		01500.00		4100= -	
470.4659	Contributions diverses		4'500.00		2'500.00		4'307.50	
470.4809	Retrait Fonds réserve							
5	Instruction publique et cultes	873'000.00	76'250.00	806'060.00	76'250.00	740'393.65	74'000.00	
500		63'900.00	76'200.00	63'900.00				
	Enseignement		76 200.00		76'200.00	63'900.00	74'000.00	
500.3161	Loc. classes & salle gym	63'900.00		63'900.00		63'900.00	74'000.00	
500.3161.1	Loc. classes (Le Pont)	néant		néant		63'900.00		
500.4524	Rétrocession du groupement scolaire		76'200.00		76'200.00			
500.4524.1	Rétrocession du groupement scolaire (Pont)		néant		néant		74'000.00	
510	Enseignement primaire	551'600.00		447'000.00		429'730.00		
510.3512	Groupe scolaire Vallée de Joux	551'600.00		447'000.00		429'730.00		
520	Enseignement secondaire	219'900.00		233'500.00		204'880.00		
520.3512	Participation à l'enseignement secondaire	219'900.00		233'500.00		204'880.00		
550	Formation professionnelle	2'000.00		2'000.00		2'000.00		
550.3512	Office d'orientation scolaire	2'000.00		2'000.00		2'000.00		
580	Temples & cultes	35'600.00	50.00	59'660.00	50.00	39'883.65		
580.3011	Traitements des concierges	4'000.00	,,,,,	4'000.00	33.53	4'000.00		
580.3012	Traitements des organistes	4'000.00		4'000.00		3'920.00		
580.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	300.00		300.00		332.70		
580.3123	Chauffage, éclairage, eau	11'000.00		10'000.00	-	11'261.70		
580.3141	Entretien du temple	1'500.00	-	1'500.00		3'886.45		
580.3185	Frais d'études (divers)	1'000.00		25'000.00		3'944.00		
580.3652.1		12'300.00		13'360.00		11'033.40		
	Subside à la paroisse catholique							
580.3652.2	Aide à la paroisse protestante	1'500,00	50.00	1'500.00	50.00	1'505.40		
580.4319	Emoluments divers		50.00		50.00			
					+			

610.3511 part Gendarmerie

Participation selon les chiffres transmis par le Canton.

650.3521 Participation SDIS Vallée de Joux

Montant selon détail annexe « D ».

660.3521 Protection Jura Nord Vaudois.

Montant selon détail annexe « C »,

Le coût par habitant a été arrondi à fr. 18.20 (population env. 1485)

710.3012 Traitement du préposé AAS+RAS

Ce montant se calcule sur la base d'un forfait de 15.- par habitant et d'un montant de 250.- par voix (1 voix par tranche de 500 habitants).

710.3662 Fonds « Léa Rochat »

1 bénéficiaire de moins pour cette aide demandant de compléter certaines conditions d'octroi.

710.3664 Frais de déchets

Sacs offerts aux familles avec enfants en bas âge, selon les modalités du préavis 9/2012.

710.3655 Part animateur socio-culturel

Une évaluation des besoins est en cours de réalisation, sur demande de la Municipalité du Chenit. Il n'y a donc pas de budget à prévoir pour l'année 2020

720.3515 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation est prévue pour ce chapitre, suite aux simulations étudiées, en fonction des recettes prévues en 2019.

730.3654 AVASAD (Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Néant, comme expliqué préavis 10/2019 (arrêté d'impôt)

730.3655.31 Subvention (AJOVAL) - réseau enfance Orbe- la Vallée

Lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2019, les membres présents, soit 18 représentants des 25 communes ont adopté le budget tel que présenté.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT version finale

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
					Ť		
6	Police	288'294.00	24'500.00	290'956.00	26'000.00	345'229.50	96'287.75
610	Corps de police	154'387.00	2'500.00	158'576.00	2'000.00	153'839.80	1'200.00
610.3011	Traitements	8'500.00		8'000.00		5'687.90	
610.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	600.00		600.00		473.10	
610.3040	Caisse de retraite	600.00		400.00		776.10	
610.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		70.00		122.10	
610.3101	Imprimés, matériel de bureau	100.00		100.00			
610.3189	Frais divers	2'500.00		2'500.00		1'341.60	
610.3511	Part. Gendarmerie	141'987.00		146'906.00		155'539.00	
610.3520.0	Décompte année précédente					-10'100.00	
610.4312	Emoluments divers		2'500.00		2'000.00		1'200.00
640	Service des inhumations	10'700.00	8'000.00	11'200.00	9'000.00	8'403.15	8'218.25
640.3011	Traitements	8'500.00	6 000.00	8'500.00	9 000.00	7'203.95	0 2 10.25
640.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	700.00		700.00			
640.3040	Caisse de retraite	500.00		500.00		599.20	
640.3050	Assurances maladie & accidents	200.00				269.90	
640.3050	Indemnisations, rembr. de frais			200.00		42.50	
640.3524	Participations aux Pompes Funèbres	300.00 500.00		300.00		007.00	
		500.00	71000.00	1'000.00	01500.00	287.60	01040.05
640.4524	Participations des Pompes Funèbres		7'000.00		6'500.00		8'218.25
640.4651	Contributions diverses		1'000.00		2'500.00		
650	SDIS Défense incendie et secours	82'180.00		79'180.00		72'286.02	
650.3521	Participation "Jeunes sapeurs-pompiers - JSP"	2'380.00		2'880.00		1'939.15	
650.3521.1	Participation "SDIS Vallée de Joux"	76'800.00		73'300.00		68'596.87	
650.3901	Imputation Interne	3'000.00		3'000.00		1'750.00	
660	Protection civile	27'027.00		27'000.00		98'561.53	74'730.50
660.3185	Acquisition de places protégées					74'730.50	
660.3521	Protection civile (Jura Nord vaudois)	27'027.00		27'000.00		23'831.03	
660.4819	Retrait du Fonds "abri P.C"						74'730.50
670	Abattoirs	14'000.00	14'000.00	15'000.00	15'000.00	12'139.00	12'139.00
670.3012	Traitements	14'000.00	14 000.00	15'000.00	13 000.00	12'139.00	12 133.00
670.4342	Taxe d'abattage	14 000.00	14'000.00	10 000.00	15'000.00	12 139.00	12'139.00
7	Coming positi	1'294'039.00		410201024 00		414001407.05	001400 40
710	Service social			1'638'931.00		1'462'167.35	22'180.10
-	Service social communal Traitement du préposé AAS + ARAS	30'250.00		43'150.00		55'333.80	
710.3012 710.3189	Frais divers	23'250.00	défibrilateur	23'250.00		19'028.85	
710.3169	Part. animateur socio-culturel		delibrilateur	451000.00		201722 00	
710.3653		néant		15'000.00		30'706.20	
710.3664	Fonds "Léa Rochat" Frais déchets (don de sacs)	1'900.00 3'000.00		1'900.00 3'000.00		3'160.00	
710.3004	Frais dechets (don't de sacs)	3 000.00		3 000.00		2'438.75	
720	Prévoyance sociale cantonale	1'043'364.00		1'157'881.00		971'154.00	
720.3515	Année précédente et correction évaluation	76'000.00	i i	85'000.00		-63'011.00	
720.3515.0	Facture sociale	967'364.00		1'072'881.00		1'034'165.00	
730	Santé publique	220'425.00		437'900.00		435'679.55	22'180.10
730.3654	AVASAD	néant		142'500.00		135'266.00	
730.3655	Maison d'accueil	néant		3'000.00		3'000.00	
730.3655.2	Polyval	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
730.3655.3	Fondation pour l'accueil (FAJE)	7'425.00		7'500.00		7'460.00	
730.3655.31	Subvention (AJOVAL)	212'000.00		210'900.00		198'058.50	
730.3655.4	Subvention (UAPE)	néant		73'000.00		90'895.05	
730.4520	Décompte année précédente (AJOVAL)	noan		7 3 000.00		30 030.00	22'180.1